



NEI-CEDA
Société Anonyme
avec Conseil d'Administration
Au Capital de 255.316.500 FCFA
Siège Social : Abidjan – Treichville –1, Bd de Marseille
01 B.P 1818 ABIDJAN 01
RCCM : CI-ABJ-1992- B-164 178

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 JUIN 2017 À 10 HEURES À AZALAI HÔTEL

CONVOCAATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société NEI-CEDA (ci-après la « **Société** ») sont convoqués en **Assemblée Générale Mixte**, le **Mercredi 14 juin 2017 à 10h00**, à **AZALAI Hôtel**, sis Boulevard VGE Marcory à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes ;
3. Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
5. Affectation des résultats ;
6. Approbation de convention règlementée ;
7. Indemnité de fonction des Administrateurs ;

A titre extraordinaire

8. Décision à prendre conformément à l'article 664 de l'Acte Uniforme (pertes supérieures à la moitié du capital social) ;
9. Décision de fractionnement de l'action NEI-CEDA ;

A titre mixte

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tout Actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale Mixte sur présentation d'un justificatif d'identité dès lors que ses actions sont inscrites en compte trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par un mandataire de son choix. **A cet effet, des formulaires de procuration sont à la disposition des actionnaires (i) au siège de la Société sis à Abidjan, Commune de Treichville, 1 Boulevard de Marseille, 01 B.P 1818 Abidjan 01, et (ii) au siège social de la SGI BICIBOURSE, sis à Abidjan-Plateau, Rue Gourgas, 01 BP 1298 Abidjan 01.**

De même, le texte des projets de résolutions soumis à cette Assemblée et, d'une façon générale, les documents sociaux visés par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif droit des sociétés commerciales et du GIE seront **tenus à la disposition des actionnaires**, au siège social de la Société, à compter du **mardi 30 mai 2017**.